

Noyal-Pontivy - conseil municipal du 19 janvier 2015

Allocution d'Alain Sandret, élu noyalais.

LES EOLIENNES

Par un vote franc et massif et après un débat sérieux et documenté la commission « AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT-PATRIMOINE » a déconseillé l'installation de nouvelles éoliennes sur un nouveau parc à PENPRAT. J'en prends acte avec satisfaction car, si je vois bien l'intérêt de la société VALOREM à construire toujours plus d'éoliennes, je cherche toujours l'intérêt de NOYAL à en installer 3 à 5 supplémentaires sur ce territoire...

En effet, construire de nouvelles éoliennes c'est une aberration écologique. Les éoliennes ne remplacent pas les autres énergies (alors qu'on nous les a présentées comme telles pour remplacer le Nucléaire). Bien au contraire, les éoliennes ne tournant en Bretagne que 2000 h/an à pleine puissance (soit 84 jours /an !) il faut construire en même temps l'équivalent de la production éolienne avec une autre source d'énergie pour compenser les jours où elles ne tournent pas. A titre de comparaison, ces 15 dernières années l'Espagne a construit pour 20 gigawatts d'éolien qu'il a fallu compenser avec 15 gigawatts de centrales à gaz. De la même manière, la Bretagne est en train de construire sa première centrale à gaz à PLOUDALMEZEAU dans le Finistère. Le bilan s'avère donc tout à fait négatif au niveau « énergie propre » !

En outre, chaque éolienne devra stériliser des terres agricoles en production : 350 m² d'emprise au sol, 1000 m² au minimum pour les chemins d'accès à chaque pylône et 500 m³ de béton en soubassement (avec quel effet sur la nappe phréatique ?) Toutes ces terres vont être déclassées en terrains industriels. Personnellement je ne pense pas avoir été élu pour déclasser des terres agricoles dans la commune.

De plus, la zone de Penprat est très mal choisie du point de vue ENVIRONNEMENTAL : le terrain est dans un vallon traversé par la Belle Chère (qui est d'ailleurs sortie de son lit lors des fortes pluies de jeudi dernier) ce qui en fait une zone très humide. Est-il bien raisonnable de vouloir implanter des éoliennes de 150 mètres de haut dans des terres gorgées d'eau ? De plus, la zone est à 500 mètres de la forêt de Branguily qui vient d'être classée « espace naturel sensible ». C'est d'ailleurs pour cette raison que la commune de GUELTAS a refusé en septembre dernier l'extension de deux éoliennes supplémentaires sur son parc de Kerlaizan.

Je rappelle aussi qu'il y a, en forêt de Branguily, une maison de l'environnement qui étudie, protège et valorise la faune et les oiseaux de la forêt et des étangs. (L'étang aux grèbes est à 500 mètres de la zone de PENPRAT)

Notre conseil municipal se doit de défendre l'Environnement en refusant l'installation d'éoliennes dans cette zone.

Nous sommes aussi les protecteurs du PATRIMOINE naturel de la commune. En premier lieu, ici, il s'agit du Paysage. Qui accepterait, honnêtement, personnellement, de voir se construire, face à ses fenêtres, des épouvantails de 150 mètres de haut ? Alors, va-t-on accepter collectivement que l'on implante ainsi un nouveau champ d'épouvantails sur la commune ?

Mais il n'y a pas que les nuisances visuelles. Il faut aussi prendre en compte les nuisances sonores (le bruit, les infrasons et les courants vagabonds qui ont des répercussions sur la santé humaine et les animaux (maux de tête, bourdonnements d'oreille, palpitations, troubles du sommeil.) Tout ceci est avéré par la Faculté de médecine. Veut-on risquer dans quelques années un procès comme celui du

MEDIATOR pour avoir sciemment porté atteinte à la santé de nos concitoyens en installant des éoliennes supplémentaires sur la commune ?

Actuellement la législation interdit toute construction d'éoliennes à moins de 500 mètres des habitations humaines. Ce n'est pas suffisant. L'Allemagne, pionnière en la matière va porter ce périmètre à 1000 mètres voire 1500 mètres. Il faut anticiper cette nouvelle législation qui sera vraisemblablement européenne et applicable aux animaux, ce qui empêchera d'utiliser les terres environnantes en pâturages. Si les 1000 mètres de périmètres étaient déjà applicables aujourd'hui, la zone d'implantation de PENPRAT disparaîtrait de la carte.

Tout ceci explique pourquoi, vu les nuisances et les contraintes les promoteurs d'éoliennes se concentrent de plus en plus sur la construction d'éoliennes en pleine mer.

Mais il y a un dernier point sur lequel je voudrais insister : construire toujours plus d'éoliennes c'est une aberration économique. Pour financer les éoliennes on a institué une taxe sur la facture d'électricité : la CSPE (contribution au service public d'électricité) et, sur cette taxe, l'Etat a rajouté 20% de TVA ! Regardez vos factures : actuellement cette taxe représente 18% (en plus) du coût de l'électricité consommée par chaque foyer... Cette taxe permet à EDF de racheter l'électricité produite par l'éolien à un prix bien supérieur (en général le double) à celui de l'électricité produite par une autre source : nucléaire, hydraulique, charbon, fuel ou gaz. Cette taxe pour l'éolien est très néfaste au pouvoir d'achat de l'ensemble de la population. Tous les consommateurs d'électricité voient automatiquement augmenter leurs factures parallèlement à la progression de l'éolien qui fournit une énergie intermittente, à des rendements insuffisants et pour un coût de fonctionnement faramineux.

Et tout cela sous la pression d'un lobby éolien qui veut nous faire croire qu'il faut augmenter sans cesse la construction d'éoliennes alors que la France produit déjà 15% d'électricité en trop que l'on essaye ensuite de revendre à bas prix aux autres pays. Achetée 0,84 euros/kWh et revendue 0,40 EDF ne tire aucun profit de son électricité éolienne.

Si cela continue ainsi, la bulle énergétique éolienne, soutenue par nos taxes, va finir par exploser. Les prix de rachat (84 centimes du kWh) ne seront plus garantis, comme cela s'est passé pour le photovoltaïque en 2011. Les sociétés qui construisent et gèrent les éoliennes feront faillite et personne ne sera capable de financer ensuite le démontage de ces éoliennes. A titre d'exemple, les USA ont ainsi actuellement 14 000 éoliennes abandonnées suite à des faillites... Le défi éolien peut très bien devenir une aberration financière tout comme l'ont été les emprunts dits toxiques qu'ont réalisés de trop nombreuses communes françaises.

C'est pour cela qu'il faut résister à la pression financière intéressée du lobby de l'éolien. Non, messieurs les promoteurs, NOYAL n'est pas à vendre. Nous ne vendrons pas notre âme ni nos paysages. Nous ne galvauderons pas nos terres et, tout comme l'ont déjà signifié l'an dernier Locminé et Naizin à d'autres promoteurs porteurs d'un 2^e projet identique, nous voterons en notre âme et conscience : un deuxième champ d'éoliennes à NOYAL ? NON MERCI !